

**ARRÊTÉ N° 706 / 2022*****Portant prise de possession de biens vacants et sans maitre situés au lieu-dit Les Crots*****Le Maire de la commune de Nuits-Saint-Georges,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.1123-1 ;**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 147 ;**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 portant sur les délégations de pouvoirs au Maire ;**Vu** la délibération du Conseil municipal de Nuits-Saint-Georges en date du 7 novembre 2022, intégrant des parcelles déclarées biens vacants et sans maitre au domaine privé communal ;**Considérant** l'article 713 du Code Civil qui indique que « *Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés* » ;**Considérant** l'enquête préalable menée conformément aux préconisations de la circulaire du 8 mars 2006 fixant les modalités d'application de l'article 147 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;**Considérant** l'acte de décès de Madame Marie CLERC, née POIGNANT, décédée le 12 juillet 1951, a été transmis par les services de la commune de Rully (Saône-et-Loire) ;**Considérant** l'état de déshérence des parcelles mentionnées ;**ARRÊTE****Article 1**

Les parcelles cadastrées section E numéros 66 et 120 au lieu-dit « Les Crots » sont en situation de biens vacants et sans maitre au sens de l'article L.1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publique.

Article 2

Les parcelles ci-dessus sont intégrées dans le domaine communal.

Article 3

Le présent arrêté sera déposé au service de la publicité foncière de Dijon.

Article 4

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage à la Mairie et d'une publication sur son site internet pendant une durée minimum d'un mois.

A Nuits-Saint-Georges,
le 28 novembre 2022

Le Maire,
Alain CARTRON

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light grey and contains the text "MUNICIPALITE DE NUITS-SAINT-GEORGES" around the top edge and "CÔTE-D'OR" around the bottom edge. The signature is a cursive script that starts with a large loop and ends with a horizontal line.